

d'huy faict expédier sur M^{re} Claude Pécoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de lad. ville, dont ilz se sont contentez et contentent et les en ont quicté et quictent ne servant néantmoins ceste quittance avec autre qu'ils seront tenus de passer au bas dud. mandement au proffict dud. sieur Pécoil, pour l'allocation de lad. somme de trois mille livres tz. en ses comptes, que pour un seul et mesme acquit d'icelle. Et le surplus dud. pris se montant, la somme de douze mil cinq cens cinquante livres, lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins esdites qualitez, ont promis et promettent faire payer ausd. sieurs Panthot et Blanchet à mesure qu'ils travailleront à lad. œuvre ; fin d'icelle, fin de payement.

« Ainsy a esté convenu, etc. »

« Faict et passé aud. Lyon dans lesd. hostel commun le trentième jour d'aoust mil six cent soixante un après midy ; présens M^e Claude Deberc, mand. de lad. ville, et Clément Jasserant, praticien aud. Lyon, tesmoins qui ont signez avec lesd. parties (2). »

Signé : DEPOMEY, MICHEL, B. FERRUS,
 PONSAINPIERRE, THOMÉ, PANTHOT, BLANCHET,
 DEBERC, JASSERANT,
 JASSERANT, n^{re} royal.

DOCUMENT N^o X*Marché pour la salle de la Nomination à l'Hôtel de Ville.*

« Prix fait pour la peinture et dorure de la salle de la nomination passé par M^{rs} du Consulat à sieurs Germain Panthot et Thomas Blanchet m^{rs} peintres du IX^e juin 1671.

« Pardevant le notaire royal à Lyon soubzigné et en la présence des tesmoins ci-après nommez furent présens messire Jean Charrier, seigneur de la Barge, chevalier con^{er} du Roy, Trésorier général de France en la généralité de Lyon, prévost des marchans, nobles Alexandre

(2) Archives de la Ville de Lyon, minutes de M^e Jasserant, 4^e volume, f^o 472.